



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 septembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2004-1414 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 8 ET 15 SEPTEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 8 et 15 septembre 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1415 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 36 181,19 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 178 595,80 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 4 917,79 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 31 - 183 326,07 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 31 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	36 181,19 \$	6 au 10 septembre 2004
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	178 595,80 \$	6 au 10 septembre 2004
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	4 917,79 \$	7 au 10 septembre 2004
Liste des embauches numéro 31	Embauches de personnel temporaire	183 326,07 \$	30 août au 3 septembre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1416 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35 - 236 901,96 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35 d'un montant total de 236 901,96 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1417 **ACQUISITION DU MODULE SALVAC (SYSTÈME D'ANALYSE DES LIENS DE LA VIOLENCE ASSOCIÉE AUX CRIMES) DE VERSATERM - SERVICE DE POLICE - 60 388,13 \$**

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt a été approuvé en date du 21 juin 2002 par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour prévoir le remplacement du réseau de radiocommunications de données;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit se doter du logiciel SALVAC pour répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique conformément à l'annexe G de la Loi de la police afin de produire l'information sur chaque enquête de violence;

CONSIDÉRANT QUE la firme Versaterm est la seule à pouvoir offrir le logiciel SALVAC car elle seule détient les codes sources du système;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la Loi sur les cités et villes par l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et logiciel qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de Versaterm pour l'acquisition et l'installation du logiciel SALVAC au coût de 60 388,13 \$ incluant les taxes à même le solde du règlement d'emprunt numéro 28-2002.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les frais annuels d'entretien du logiciel Salvac qui s'élèvent à 10 352,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20028-001-47032	56 713,13 \$	Achat/implantation système infor. gestion appels achat, licences-interfaces-logiciels-matériels-etc.
04-13493	3 675,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20028-004	43 915 \$		Achat/implantation système infor. gestion appels // contingences
06-20028-001		43 915 \$	Achat/implantation système infor. gestion appels // achat, licences-interfaces-logiciels-matériels-etc.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1418

SOUSSION 2004 SI 122 - SOCIÉTÉ DU GROUPE D'EMBOUETTEILLAGE PEPSI - EXCLUSIVITÉ DE LA FOURNITURE DE BOISSONS GAZEUSES, EAU ET JUS EN BOUTEILLES DE PLASTIQUE AUX ARÉNAS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - REVENUS MINIMUM DE 120 000 \$ SUR 5 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Société du Groupe d'embouteillage Pepsi, 869, rue Belfast, Ottawa, Ontario, K1G 3Z4, pour l'exclusivité de la fourniture de boissons gazeuses, eau et jus en bouteilles de plastique aux arénas, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 9 juin 2004 et ce, comme étant la soumission la plus avantageuse reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de 5 ans à compter de la date de la présente résolution.

La Société du Groupe d'embouteillage Pepsi versera à la Ville de Gatineau, pour la durée du contrat, un montant de 120 000 \$ selon ce qui suit :

Septembre 2004 :	30 000 \$
Septembre 2005 :	30 000 \$
Septembre 2006 :	30 000 \$
Septembre 2007 :	30 000 \$

Une commission de 35 % sur les revenus des ventes des machines distributrices sera également versée aux organismes responsables de la gestion des restaurants et des bars dans les arénas tous les mois pour toute la durée du contrat.

De plus, la firme Société du Groupe d'embouteillage Pepsi s'engage à verser aux organismes dans le cadre d'événements spéciaux tenus aux arénas, des montants ou produits promotionnels totalisant 17 950 \$.

Les revenus seront versés au poste budgétaire 01-47262 – Revenus-aréna - ristourne.

Adoptée

CE-2004-1419

AUTORISER DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE À PARTICIPER AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - MONTRÉAL - 20 AU 22 OCTOBRE 2004 - 1 800 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise deux membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 octobre 2004 :

Madame Monique Trotier, représentante du milieu
Monsieur Michel Prévost, représentant du milieu

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9, couvrant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311-47034	1 800 \$	Commission des arts congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1420* SUBVENTION DE 10 000 \$ - FONDATION POUR LES ARTS, LES LETTRES ET LA CULTURE EN OUTAOUAIS ET 1 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE OEUVRE D'ART - 5^E ÉDITION LES CULTURIADES 2004

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommandait de verser une subvention de 10 000 \$ à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais lors de sa rencontre du 7 septembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais a proposé un plan de redressement;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée de remise de bourses est en lien direct avec les principes de la politique culturelle adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2003 (CM-2003-1282) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 10 000 \$ à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, 432, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, dans le cadre de la 5^e édition des Culturiades.

De plus, la Ville de Gatineau fera l'appel de candidature pour l'achat d'une œuvre qui sera remis au gagnant du prix « Hommage – Ville de Gatineau » 2004 pour la somme de 1 000 \$ et la Ville, en accord avec la Maison de la culture de Gatineau, s'engage également à prêter gratuitement le foyer de la salle Odyssée pour la tenue de l'événement d'une valeur approximative de 1 100 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-433	1 000 \$	Commission des arts cachets d'artistes
72135-972	10 000 \$	Commission des arts subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1421* FRESQUE PATRIMONIALE ET PLAQUE D'INTERPRÉTATION PERMANENTE - COMMÉMORATION DE L'ANCIENNE USINE FLINT AND SPAR AUX ATELIERS MUNICIPAUX DES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - 40 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la démolition d'un bâtiment historique du secteur de Buckingham a fait place aux nouveaux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique relève l'importance de conserver l'identité des villages urbains et de favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE le milieu patrimonial s'est mobilisé pour sensibiliser et appuyer cette démarche de mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle :

- envisage mettre de l'avant une politique d'intégration de l'art à l'architecture;
- envisage l'élaboration d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art et d'art public;
- relève l'importance de développer des partenariats avec des artistes pour favoriser la mise en valeur des symboles identitaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la réalisation d'une fresque patrimoniale et l'installation d'une plaque d'interprétation permanente sur un des murs extérieurs des nouveaux ateliers municipaux des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers pour un coût estimé à 40 000 \$, financé à même le règlement d'emprunt de la construction des nouveaux ateliers municipaux de ces secteurs dans le but de préserver la mémoire du bâtiment historique disparu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30147-016	40 000 \$	Ateliers municipaux au 250, rue Charles Buckingham fresque

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30147-015	40 000 \$		Ateliers municipaux au 250, rue Charles Buckingham // contingences
06-30147-016		40 000 \$	Ateliers municipaux au 250, rue Charles Buckingham // fresque

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1422

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-31 - 130 073,85 \$ ET B-32 - 56 675,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-31 d'un montant total de 130 073,85 \$ pour la période du 24 au 30 août 2004 et B-32 d'un montant total de 56 675,50 \$ pour la période du 31 août au 6 septembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1423*

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUELLE DE LA RUE BOUCHERVILLE, CONTRAT NUMÉRO 99-05 ET DU REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DU MONT-BLEU, CONTRAT NUMÉRO 00-04 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-647, adoptée le 17 juillet 2001, a retenu les services professionnels du Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la préparation des plans et devis de construction des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05 et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Mont-Bleu, contrat numéro 00-04;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par ses délégations de pouvoir numéros 23544 et 23547, datées du 14 août 2002 a octroyé de gré à gré les services professionnels du Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la surveillance avec résidence des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05 et des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Mont-Bleu, contrat numéro 00-04;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 45 692,45 \$ comme ajustement des coûts des honoraires professionnels supplémentaires du Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la préparation des plans et devis (22 317,10 \$) ainsi que la surveillance avec résidence pour lesdits travaux (23 375,35 \$) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires du Groupe-conseil GENIVAR inc. pour le montant de 45 692,45 \$ se rapportant aux services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance avec résidence des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville, contrat numéro 99-05 et du remplacement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Mont-Bleu, contrat numéro 00-04.

Les fonds à cette fin au montant de 45 692,45 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-003	21 952,81 \$	Égout d'aqueduc
Futur FDI	20 958,96 \$	Honoraires professionnels-Plans et devis
04-13493	<u>2 780,68 \$</u>	TPS à recevoir ristourne
	45 692,45 \$	Ajustement d'honoraires professionnels

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull, la somme de 20 958,96 \$ pour donner suite à la présente. Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-00270-013	23 000 \$		Honoraires professionnels-divers projets ingénierie // surveillance travaux
06-00270-003		23 000 \$	Honoraires professionnels-divers projets ingénierie // réfection aqueduc/égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1424* VENTE DE 4 TERRAINS - SECTEUR BELLEVUE - ENTREPRISE RGMSP - 50 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, en date du 15 mai 2004, a publié la mise en vente de 27 lots dans le secteur Bellevue (rues Le Gallois et de la Plaine) et fourni aux acheteurs intéressés l'information technique, les conditions et les documents nécessaires à la présentation d'une offre d'achat et projet de construction d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 juin 2004, la Ville a reçu 4 offres d'achat qui rencontrent ses attentes pour lesquelles la condition de sol a été levée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à l'Entreprise RGMSP, représenté par Réjean Parisien, les lots ci-après aux conditions habituelles du contrat de vente type comportant entre autres un dépôt de 4 000 \$ par terrain, une obligation de construire, un droit de rachat, une obligation pour l'acheteur de céder les servitudes pour utilités publiques et excluant tout recours pour défaut caché ou problème de sol, excluant la TPS et la TVQ :

LOT	SUPERFICIE APPROX. M²	PRIX OFFERT (TPS, TVQ en sus)
2 309 947	528,4 m ²	15 500 \$
2 309 949	514,0 m ²	14 500 \$
2 309 955	459,1 m ²	10 500 \$
2 309 965	450,0 m ²	10 000 \$

Une mention au contrat de vente type oblige l'acheteur à informer tout acheteur subséquent que les services et la rue sont imposables par taxe d'améliorations locales et qu'aucune partie du coût des services ou de la rue n'est incluse au prix de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1425 SOUSSION 2004 SP 172 - PLANI-CITÉ - MANDAT D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 2 - SERVICE D'URBANISME - 153 653,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Plani-Cité, 885, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, au montant de 153 653,84 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels d'architecte de paysage pour le projet de «Réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 2, volets 1 et 2», le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1140.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-004-47035	144 303,03 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve aménag. Maisonneuve phase II
04-13493	9 350,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1426

SOUSSION 2004 SP 191 - CO-ENTREPRISE CIMA/TECSULT - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 2 - SERVICE D'URBANISME - 376 591,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Co-entreprise CIMA+/Tecsult, 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance avec résidence des travaux du projet « Réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 2 » au montant de 376 591,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les volets 1a et 1b de sa soumission déposée en date du 19 août 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-004-47036	353 673,85 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve aménag. Maisonneuve phase II
04-13493	22 918,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme prend son siège.

CE-2004-1427

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - PARTAGE DES COÛTS D'OPÉRATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE NÉCESSAIRE À LA GESTION ET AU CONTRÔLE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DES POLICIERS AGISSANT À TITRE DE TÉMOIN À LA COUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-99-71 de l'ex-Ville de Hull autorisait la signature d'une entente entre la Sûreté du Québec, la MRC des Collines de l'Outaouais et le Service de police de Hull concernant le partage des coûts d'opération d'un système informatique nécessaire à la gestion et au contrôle efficace du temps supplémentaire des policiers agissant à titre de témoin à la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2003, le directeur général de la MRC des Collines de l'Outaouais nous informait du retrait de la MRC des Collines de l'Outaouais de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci constant d'économie, d'efficacité et d'efficience, les Services de police de Gatineau et de la Sûreté du Québec voient la nécessité de continuer l'opération d'un système informatique nécessaire à la gestion et au contrôle efficace du temps supplémentaire des policiers agissant à titre de témoin à la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'engagent à payer le coût de la main-d'œuvre nécessaire aux opérations d'un système informatique dédié à la gestion et au contrôle du temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à fournir les services d'une personne pour effectuer la saisie de données de chaque dossier judiciairisé par les procureurs et soumis par une des parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'engagent à payer leur quote-part du coût des biens et services établie au prorata des dossiers traités par les corps policiers pour le salaire de l'employé et du matériel de bureau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Sûreté du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget « Police – soutien opérationnel – rémunération temporaire » et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur du Service de police sont autorisés à signer l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1428

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 16 OCTOBRE 2004 - 175 \$ ET SUBVENTION DE 25 \$ DE MONSIEUR YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité organisée au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 16 octobre 2004.

De plus, ce comité autorise monsieur Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de monsieur Lionel Beaulne, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11416-972	25 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	25 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11402-972	25 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1429

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS - 15 OCTOBRE 2004 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrrière à participer à la Table de concertation qui se tiendra le 15 octobre 2004 à Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du Centre diocésain Gatineau-Hull, à l'attention de madame Lorraine Legault, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	30 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1430

SUBVENTION DE 100 \$ - PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la paroisse Saint-Pierre-Chanel, à l'attention de monsieur André Richard, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, à titre de subvention pour aider les plus démunis dans les cas d'urgence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1431

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes exceptionnelles de Papineau Inc., à l'attention de madame Line Couture, C.P. 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour venir en aide à l'équipe de hockey-balle Les Draveurs de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1432

SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur André Lachapelle, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 25 septembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2004.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2004-1433

PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD CHARBONNEAU AU POSTE DE MAGASINIER À LA DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SECTEUR DE GATINEAU - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Charbonneau a été promu à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-805, adoptée par le comité exécutif le 12 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE M. Charbonneau est entré en fonction le 13 mai 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Richard Charbonneau au poste de magasinier à la division de l'approvisionnement du Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 13 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1434

PROMOTION DE MONSIEUR GHISLAIN LAFONTAINE AU POSTE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE-ARÉNAS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur-concierge-arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Ghislain Lafontaine au poste d'opérateur-concierge-arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Lafontaine sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lafontaine sera celui de 18,65 \$ l'heure selon l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71238-114 – Aréna Masson-Angers – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1435

PROMOTION DE MONSIEUR PAUL GAGNON AU POSTE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE-ARÉNAS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur-concierge-arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Paul Gagnon au poste d'opérateur-concierge – arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le poste d'opérateur-concierge-arénas garantit un minimum de 31 semaines par année et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gagnon sera celui de 18,15 \$ l'heure selon l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71239-114 – Arénas Buckingham – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1436

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GRÉGOIRE MARTINEAU AU POSTE DE TECHNICIEN-MÉCANICIEN I AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Grégoire Martineau au poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Grégoire Martineau est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Martineau sera établi à 23,62 \$, soit à l'échelon 6 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Mécanique – Usine de traitement des eaux – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1437

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR HUGO LAPORTE AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU SERVICES DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur des activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Gatineau (poste numéro 104 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Hugo Laporte, au poste de coordonnateur des activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Gatineau.

Monsieur Hugo Laporte est assujéti à une période d'essai de 20 jours de travail et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Laporte sera celui de l'échelle salariale de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13230-112 – Gatineau – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1438*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-556 - RETRAITE DE MONSIEUR RICHARD ST-JACQUES, TECHNICIEN MÉCANICIEN II, SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, en vertu de la résolution numéro CE-2004-556, a accepté et recommandé au conseil la demande de retraite de monsieur Richard St-Jacques, technicien mécanicien II, Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, à compter du 1^{er} août 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard St-Jacques a demandé de reporter sa retraite au 1^{er} octobre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2004-556 et recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Richard St-Jacques à compter du 1^{er} octobre 2004 et de modifier en conséquence sa résolution numéro CM-2004-426, adoptée le 20 avril 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1439

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-741 - MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MARIE-FRANCE ST-LOUIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif à sa séance du 5 mai 2004 (CE-2004-741) acceptait la mutation à l'essai de madame Marie-France St-Louis au poste de secrétaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro CE-2004-741 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante :

- Que la période d'essai de madame Marie-France St-Louis soit de six mois au lieu de trois mois et ce, selon la convention collective des employés cols blancs de l'ex-CUO.

Adoptée

CE-2004-1440

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR JEAN BÉDARD DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Bédard a déposé une demande de congé sans solde pour une période de six mois à compter du 1^{er} novembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de l'ex-Ville de Masson-Angers prévoit une telle disposition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le congé sans solde de monsieur Jean Bédard pour une période de six mois à compter du 1^{er} novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1441*

RETRAITE DE MONSIEUR MARCEL CHARETTE, POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Charette, pompier au Service de sécurité incendie, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, M. Charette aura complété 30 années de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Marcel Charette à compter du 1^{er} septembre 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Charette à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Marcel Charette leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1442*

RETRAITE DE MONSIEUR EARL VILON, OPÉRATEUR I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, POINT DE RASSEMBLEMENT CENTRE-OUEST, À COMPTER DU 18 SEPTEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Earl Vilon, opérateur I au Service des opérations de terrain, a déposé une demande pour la mise à sa retraite à compter du 18 septembre 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Earl Vilon aura complété 29 années de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Earl Vilon, à compter du 18 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Earl Vilon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1443*

RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES TRAHAN, RESPONSABLE MÉCANIQUE, SOUTIEN TECHNIQUE, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS, À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Trahan, responsable mécanique au Service des opérations de terrain, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} septembre 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Jacques Trahan aura complété 21 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jacques Trahan à compter du 1^{er} septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément aux politiques et directives en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jacques Trahan leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1444

DÉMISSION DE MONSIEUR ALAIN TREMBLAY AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Tremblay, occupant le poste de coordonnateur d'activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services d'Aylmer a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Alain Tremblay, au poste de coordonnateur d'activités à la division des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services d'Aylmer et ce, à compter du 19 avril 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Tremblay les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Alain Tremblay de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1445

DÉMISSION DE MADAME LYNE TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE JURIDIQUE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Tremblay, occupant le poste de secrétaire spécialisée juridique au Service des affaires juridiques, Module des services corporatifs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Lyne Tremblay, au poste de secrétaire spécialisée juridique, Service des affaires juridiques, Module des services corporatifs et ce, à compter du 9 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à Mme Tremblay les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Lyne Tremblay de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1446 **PERMANENCE DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Côté a été mutée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE 2004-906, adoptée par le comité exécutif le 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 14 juin 2004 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Diane Côté au poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer et ce, rétroactivement au 14 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1447 **SUBVENTION DE 170 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, 109, rue Wright, bureau 103, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche mère-fille de Cheerios qui aura lieu le 26 septembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	20 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1448 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE DE GATINEAU - 550 \$ - SUBVENTION DE DIFFÉRENTS MEMBRES DU CONSEIL - 175 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité au profit de la Maison Mutchmore de Gatineau le 2 octobre 2004.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore de Gatineau à l'attention de Sœur Monique Beauchemin, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1449

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE NORRIS 227 - 2 OCTOBRE 2004 - 50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à participer à une activité organisée au profit de La Légion Royale Canadienne, filiale Norris 227, le 2 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale Norris 227, à l'attention de monsieur Gaétan Moreau, 231, boulevard Maloney, C.P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1450

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB CIVITAN D'AYLMER - 26 SEPTEMBRE 2004 - 135 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Levac, R. Alain Labonté et Richard Jennings à participer à une activité organisée au profit du Club Civitan d'Aylmer le 26 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer à l'attention de madame Nora Graham, C.P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	45 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	45 \$	R. Alain Labonté – de Lucerne subventions
11401-972	45 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme reprend son siège.

CE-2004-1451

RÈGLEMENT HORS COUR - ING COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA c. VILLE DE GATINEAU - REFOULEMENT D'ÉGOUT SURVENU AU 182, RUE ROMÉO-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 mars 2004 ING., compagnie d'assurance du Canada, intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnées à la propriété de son assuré située au 182, rue Roméo-Lorrain, le tout suite à un rinçage d'une borne-fontaine causant un refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 3 799,04 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 3 200,55 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 3 200,55 \$ en capital, intérêts et frais.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-47037	3 200,55 \$	Auto-assurance dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1452

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER LES DIMANCHES DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2004 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi entre 7 heures et 21 heures, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation Loiselle et frères inc. a fait une demande pour travailler les dimanches des mois de septembre et octobre 2004 afin de respecter l'échéancier révisé des travaux dans le cadre du projet McConnell-Laramée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande d'autorisation de l'entrepreneur Excavation Loiselle et frères inc. pour travailler les dimanches des mois de septembre et octobre 2004 entre 8 heures et 17 heures afin de respecter l'échéancier révisé des travaux pour le projet McConnell-Laramée.

Adoptée

CE-2004-1453

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RENCONTRE DANS LE CADRE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU À GRACEFIELD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Marc Bureau à participer à une rencontre dans le cadre du Bassin versant de la rivière Gatineau qui aura lieu à Gracefield le 25 septembre 2004 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 « Conseil Municipal - Frais de représentation » et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif